

## PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 3 février 2023

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2022-2023.428**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 3 décembre 2022, visant à obtenir les éléments suivants : «

« [...]

- Un tableau par région et par tranche d'âge précisant le nombre de jeunes placés sous la LSSS, sous la LPJ et sous la LSJPA
- Un tableau par région et par tranche d'âge précisant les établissements (Centre jeunesse ; Foyer de groupe ; Ressources intermédiaires ; Ressources de types familiales) qui héberge les jeunes sous la LSSS, la LPJ et la LSJPA, avec le nombre de places vacantes et le nombre de places utilisées. Le cas échéant, préciser tous les milieux d'engorgement.
- L'organigramme de chaque région précisant le nom des personnes responsables des CUCI, des comités d'utilisateurs (CU) ainsi que des comités de résidents (CR), précisément pour la mission jeunesse
- Le nombre de jeunes sous la LSSS, la LPJ et la LSJPA qui reçoivent des médicaments et les diagnostics associés
- Toutes informations concernant le plan de transition à la vie adulte. La nouvelle LPJ exige qu'à partir du 26 avril 2023 "57.2.2. En vue du passage d'un enfant à la vie adulte, le directeur qui intervient auprès de lui doit, **dans les deux années précédant ses 18 ans, convenir avec cet enfant d'un plan pour assurer cette transition.** » (*sic*)

... 2

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 et 2 les renseignements demandés et détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse ci-dessous:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/>

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

Original signé par

Caroline Dumont

p.j. 3